

Susciter et accompagner l'organisation collective des parents solos

Une formation proposée par
Parents solos et Compagnie et l'*UDAF 86*
conduite et animée par l'association *AequitaZ*

Objectifs

Les parents solos trouvent ressourcement, entraide et appui dans des groupes de pairs.¹

La formation proposée est une première marche pour travailler les postures et les méthodes permettant et favorisant l'organisation collective des parents solos.

Une pratique professionnelle ne se transformant pas en deux jours, l'enjeu de la formation est de partir de là où en est chacun-e pour franchir des pas significatifs.

Public

La formation est à destination des acteurs de la parentalité exerçant dans les centres sociaux, associations familiales, associations de quartier et services publics. Elle s'adresse en priorité aux professionnels ou bénévoles en posture d'accompagnement qui sont en contact direct avec les parents solos.

Lieu et date

La formation se déroulera le 22 et 23 mars 2018 à Poitiers dans les locaux de UDAF de la Vienne. La participation aux deux journées est obligatoire.

Tarifs

Le cout de la formation est de 50€ par personne, repas compris.

¹ <http://parents-solos-compagnie.org/>

Contenu de la formation

La stratégie d'organisation collective des parents solos :

Apport autour de ce qui fait problème, de la coresponsabilité, du mandat institutionnel, de la mise en contexte des problèmes, de la co-construction des solutions pour y répondre, de la dimension conscientisante.

Cet apport s'appuiera sur les exemples concrets vécus par les participants. Sur cette base, on explorera plus profondément ce qui relève de la stratégie (direction générale), des techniques (méthodes à utiliser) et des postures (personnelles et professionnelles).

Ateliers pratiques proposés :

- La posture d'écoute
- L'animation de réunion
- La mobilisation des personnes
- Le leadership dans un groupe

L'analyse du contexte.

- Son influence sur le développement du pouvoir d'agir des personnes. Ce que vivent les parents solos et comment agir avec eux sur ce contexte. Comment s'en sortir sans tomber dans des injonctions paradoxales ? On distinguera alors des injonctions au « devoir d'agir » et le développement du « pouvoir d'agir »
- Le contexte organisationnel du professionnel, son mandat, ses limites et comment se positionner pour pouvoir organiser collectivement les parents solos.

Temps d'analyse de la pratique professionnelle. Sur la base d'exemples vécus par les participants.

Application concrète

Retour sur son terrain et déterminer des actions petites mais significatives pour commencer ou continuer son travail d'organisation.

Modalités et supports pédagogiques

L'animation sera ludique et coopérative sur la base des outils d'animation proposés par AequitaZ² : animation de réunion collaborative, mise en débats, mobilisation par réseau, théâtre forum...

Elle s'appuiera sur le développement du propre pouvoir d'agir des participants. La formation est conçue qu'ils puissent transférer les acquis dans leur pratique professionnelle. On comprend avec de la théorie. On apprend dans la pratique. Et on reproduit des processus avec de la méthode.

²L'ensemble des outils et méthodes sont disponibles en « version libre » sous licence *creative commons* sur <http://www.aequitaz.org>

**Bulletin d'inscription
A renvoyer au plus tard le jeudi 15 mars**

Prénom

Nom

Organisation

Fonction

E-mail

Téléphone

Mes motivations en quelques phrases :

.....
.....
.....
.....

Règlement

- Chèque à l'ordre de l'UDAF 86
- Espèce

Avez-vous besoin d'une facture ?

- Non
- Oui. A quel ordre ?

Règlement et demandes d'informations à :

| |
|--|
| <p>UDAF de la Vienne 05 49 60 69 18 institution@udaf86.asso.fr</p> <p>Pôle Institution Familiale 24 rue de la Garenne 86000 Poitiers</p> |
|--|